



*Présentation des nouveaux dispositifs de renforcement des fonds propres des entreprises issus du Plan de Relance*





**CEPME**

**SOFARIS**

**ANVAR**

**BDPME**  
création en 1997

**oseo**  
Création en 2005



  
**AVENIR ENTREPRISES**  
FILIALE DE CDC ENTREPRISES ET DU GROUPE OSÉO



Banque publique des PME qui a pour mission de financer l'innovation et la croissance des entreprises à tous les stade de leur existence, qui se caractérise par :

- **UNE OFFRE** : trois métiers, **innovation, garantie, financement**, qui représentent un large panel d'interventions, et facilitent l'accès des PME au crédit bancaire et aux organismes de fonds propres.
- **UN RESEAU** : marque et réseau **unique** dans le respect des savoir -faire de chaque métier.
- **UN POSITIONNEMENT** : établissement de place travaillant en réseau avec l'ensemble des acteurs économiques.  
**Neutralité, Partage de risque.**





**des outils pour répondre aux étapes de la vie de l'entreprise**

Subventions  
Avances  
remboursables

Fonds Propres

  
AVENIR ENTREPRISES  
FILIALE DE CDC ENTREPRISES ET DU GROUPE OSEO

GARANTIE

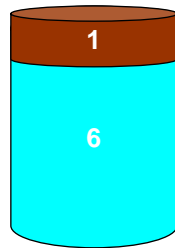
Financement  
du poste  
clients



COFINANCEMENT

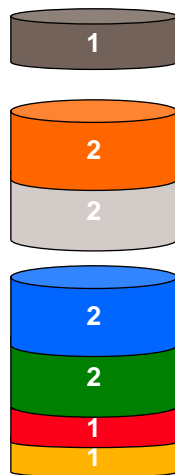
 **PRODUITS  
SPECIFIQUES**

# Un plan de relance puissant pour soutenir la trésorerie et encourager l'investissement



Renforcement des Fonds Propres  
7 Mds €

- Fonds d'investissement direct
- Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises
- Fonds sectoriels
- Obligations Convertibles Plus
- Organismes Régionaux de Capital Investissement



Renforcement structure financière

1 Mds €

Financement des Investissements

4 Mds €

Trésorerie

6 Mds €

- Contrat de développement participatif
- Cofinancement
- Garantie des prêts bancaires
- Fonds renforcement de la trésorerie des PME
- Fonds lignes de crédit confirmé PME
- Fonds de garantie ETI
- Fonds de garantie pour la sous-traitance automobile



# Fonds de garantie conjoncturel

## « Renforcement de la Trésorerie des PME (RTPME) »

### • Entreprises et projets accompagnés

- Ce fonds a pour vocation de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des PME, principalement par consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme. Les crédits de consolidation ne doivent pas se traduire par une réduction des concours bancaires globaux.

-Ce fonds s'adresse aux TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaire ( ETI : salariés 250/5000; CA 1.5 milliards €; total bilan 2 milliards €) indépendantes quelle que soit leur date de création.

### • Concours garantis

Prêts à moyen terme ( 2 à 7 ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres, et les cessions-bails (jusqu'à quinze ans)

### • Plafond de risques maximum (encours toutes banques confondues)

1,5 millions € sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé) pour les TPE et PME, 15 millions € pour les ETI, sur un même groupe d'entreprises.

### • Quotité garantie Maximum :

60 % , avec une quotité majorée pouvant aller jusqu'à 70%. Franchise de 9 mois  
Commission 0.8% ( TPE/PME) sur le capital restant dû pour une quotité de 60%, Pour les dossiers TPE/PME, garantis à plus de 60%, et pour tous les dossiers ETI indépendantes, la tarification tient compte du risque de la contrepartie selon la notation FIBEN.



# Fonds de garantie conjoncturel

## « Lignes de Crédit Confirmé (LCC) »

### ● Entreprises et projets accompagnés

- Ce fonds a pour vocation de garantir la mise en place ou le renouvellement de lignes de crédit court terme confirmé, destinées au financement du cycle d'exploitation des entreprises.

-Ce fonds s'adresse aux TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaire ( ETI : salariés 250/5000; CA 1.5 milliards €; total bilan 2 milliards €) indépendantes quelle que soit leur date de création.

### ● Concours garantis

Lignes de crédit à court terme obligatoirement confirmé sur une durée de 12 mois minimum à 18 mois maximum. La garantie n'est pas renouvelable. Les engagements par signature ne sont pas éligibles

### ● Plafond de risques maximum (encours toutes banques confondues)

1,5 millions € sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé) pour les TPE et PME, 15 millions € pour les ETI, sur un même groupe d'entreprises.

### ● Quotité garantie Maximum :

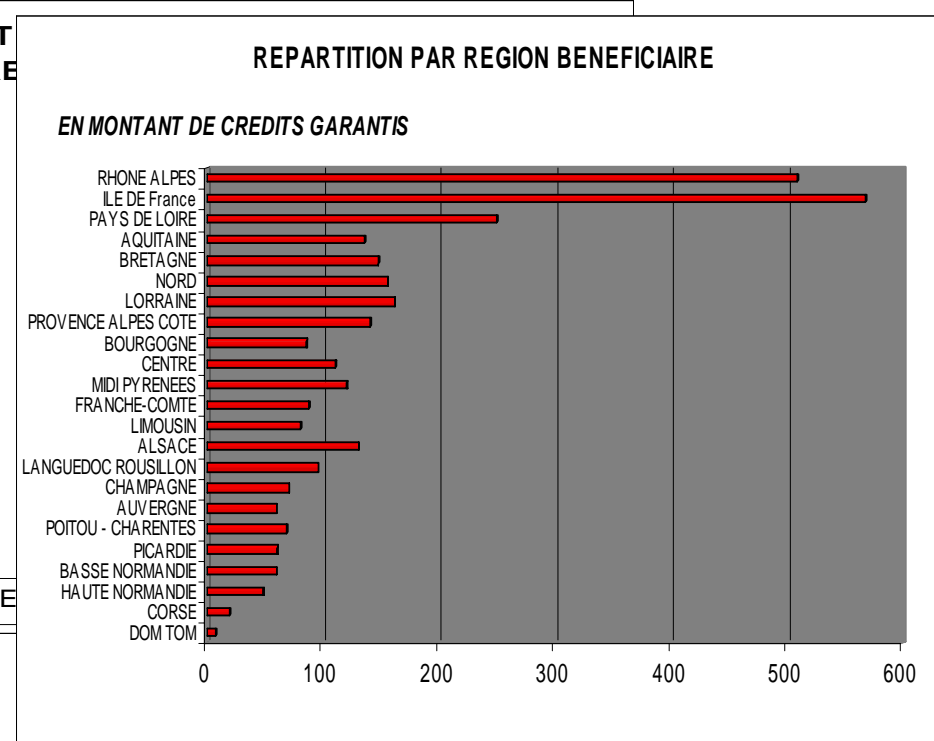
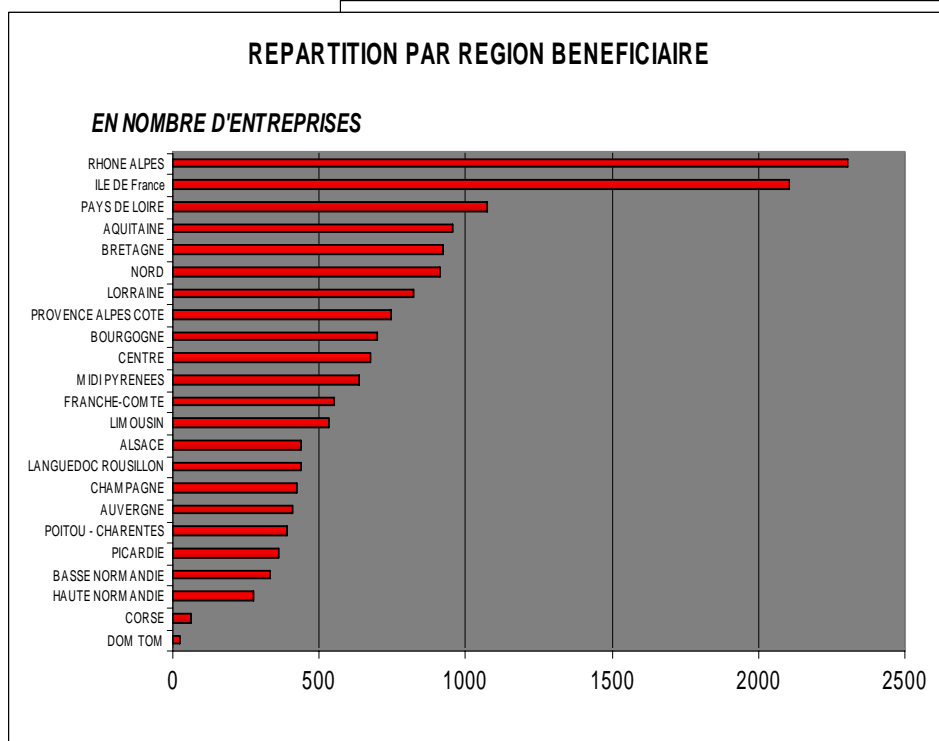
60 % , avec une quotité majorée pouvant aller jusqu'à 70%. Franchise de 4 mois, sauf pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans.

Commission 1% ( TPE/PME) sur le capital restant dû pour une quotité de 60%, Pour les dossiers TPE/PME, garantis à plus de 60%, et pour tous les dossiers ETI indépendantes, la tarification tient compte du risque de la contrepartie selon la notation FIBEN.



● 16500 Entreprises en France ont bénéficié de l'intervention des fonds de garantie conjoncturels d'OSEO, permettant la mise en place par les banques de 3.8 Milliards d'€ de financement de la trésorerie.

● Avec 2300 entreprises et plus de 580 M€ de crédits garantis la Région Rhône-Alpes représente respectivement 14% et 16% de l'activité nationale.



# REGIME SPECIFIQUE DE LA CESSION BAIL IMMOBILIERE

- **objectif**

- Permettre aux entreprises de consolider leur structure financière en renforçant leurs fonds propres et leur trésorerie.

- Permettre aux entreprises de préparer dans des conditions optimales leur sortie de crise.

- **Mécanisme**

- L'entreprise propriétaire d'un bien immobilier le cède à une société de crédit bail immobilier qui lui concède immédiatement la jouissance en dégageant ainsi des ressources financières substantielles.

- L'entreprise conserve la maîtrise de son patrimoine immobilier puisqu'elle en retrouve la pleine propriété en fin de contrat de cession-bail

- **Mesure fiscale**

- La mesure fiscale adoptée lors du vote du 20 avril de la loi de finances rectificative pour 2009 est l'étalement à parts égales sur la durée du contrat et au plus sur 15 ans de l'impôt sur la plus value générée à l'occasion de l'opération de cession-bail.

- Cette mesure rend attractif et efficace le dispositif de cession-bail immobilière. Au lieu de payer 33,33% en une fois à l'origine de l'opération, l'entreprise ne règle que 2,2% chaque année si la durée du crédit-bail est de 15 ans

- **Ce dispositif est valable jusqu'au 31.12.2010**



# Le Fonds Stratégique d'Investissement

## Présentation générale

- Société anonyme détenue à **51%** par la Caisse des Dépôts et **49%** par l'Etat,
- le FSI intervient **en fonds propres**, seul ou en co-investissement dans des entreprises à **fort potentiel pour l'économie**.
- Sa gestion est assurée par **CDC Entreprises**
- il est doté de **21 Mds€**,
  - **7 Mds€** en liquidités
  - **14 Mds€** de participations dans des entreprises françaises cotées et non-cotées.



# Le Fonds Stratégique d'Investissement

## Cibles du FSI : Industrie & Services

- **Les PME de croissance :**
  - Des entreprises de taille moyenne
    - Avec un potentiel de croissance
    - Ou présentes sur des secteurs en phase de mutation et pouvant émerger comme des acteurs de référence de leur segment
  - Des grandes et moyennes entreprises
    - Jouent un rôle important dans leur secteur
    - Dont la stabilisation du capital et l'accompagnement en fonds propres favorisent la réalisation d'un projet industriel performant.



# Le Fonds Stratégique d'Investissement

- Deux pôles :

- FSI PME, investissements directs du FSI

- Fonds d'Investissement Direct
- Obligations Convertibles OC+

- FSI France Investissement : partenariats public / privés.

- Fonds de Modernisation Equipementiers Automobile FMEA (600 M€),
- Fonds Stratégique Bois FSB (20 M€)
- Fonds biotechnologies Innobio (140 M€)
- Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises FCDE (200 M€)
- FMEA 2 (pour les équipementiers de second rang)
- Participations dans 175 fonds régionaux et nationaux



# Plateforme Appui PME en Rhône-Alpes

- **7 membres** : CDC, OSEO, Etat, Banque de France, Région RA, Fonds de capital risque, Association de BA's
- **88 entreprises** orientées depuis 1 an

Répartition par typologie d'investissement	En %
Amorçage	2%
Création	16%
Retournement	15%
Développement	67%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Répartition par secteur d'activité	%
Commerce	3%
Autres	5%
Services	6%
TIC	9%
Technologies Propres/Energie	9%
Science de la Vie	9%
Industrie	59%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>



# Le plan PME

## 1 milliard d'euros

- **Deux nouveaux instruments pour répondre rapidement aux besoins des PME**
  - 300 millions d'euros dédiés au programme « OC + »
  - 200 millions d'Euros pour le Fonds de consolidation et de développement des entreprises (FCDE),
- **Un changement de dimension pour les outils déjà en place**
  - 200 millions d'euros dédiés aux investissements directs dans les PME de croissance.
  - 300 millions d'euros pour le cofinancement du partenariat FSI - France investissement avec les 175 fonds régionaux et nationaux
- **Un réseau de délégués régionaux du FSI**
  - au sein du réseau territorial de la Caisse des Dépôts.
  - Une logique de guichet unique pour orienter les entreprises (plateforme Appui-PME)



# Nouveaux outils

## FCDE - Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises

- Le FCDE aide les entreprises à fort potentiel de développement
  - ayant fait appel à la médiation du crédit.
  - Doté d'un capital de 200 millions d'euros : 95 M€ FSI, 105 M€ principales banques et sociétés d'assurance françaises.
  - Financements longs des PME de croissance, compétitives mais affectées par la crise.
  - Intervient en capitaux propres
  - Sociétés viables
- Investissements minoritaires et plafonnés à 3 M€, pour un ticket minimum de 1 M€.



# Nouveaux outils

## OC+ - Fonds Obligations convertibles

- Agir plus vite en levant les obstacles liés à l'ouverture du capital et à la valorisation de petites entreprises.
- Fonds doté de 300 M€.
- Obligations de longue durée (7ans), d'un montant maximal de 4/5 M€
  - **Avenir Entreprises** : tickets compris entre 500 K€ et 2 M€
  - **FSI PME** : tickets de 2 à 4/5 M€
- Pas d'obligation de cofinancement, mais souhaitée si présence préalable d'investisseurs financiers
- Exercice de la convertibilité des obligations à la main du chef d'entreprise moyennant le paiement d'une prime de non-conversion.



# Nouveaux outils

## OC+ - Fonds Obligations convertibles

### Les bénéficiaires et objectifs :

PME qui ont besoin de renforcer leurs fonds propres pour reprendre ou poursuivre leur développement

- Sociétés créées depuis plus de deux ans
- Viables, ayant dégagé au moins un résultat bénéficiaire au cours des trois derniers exercices
- Chiffre d'affaires supérieur à 3M€ et inférieur à 200M€
- Activité pérenne - Projet de développement identifié et chiffré
  - NB : sont exclus secteurs financier et immobilier

Renforcer les fonds propres avec de la « Sweet Equity »

- Les fonds propres financent
  - Des investissements immatériels et matériels
  - Le BFR
  - Les dépenses au démarrage d'un plan de développement
- Ils permettent aussi de renforcer et rééquilibrer la structure financière



• NB: Les entreprises en grave difficulté financière sont exclues



# oseo **Les financements spécifiques d'OSEO**

*facilite, en co-intervention avec les banques, les investissements immatériels*

- Financements « mezzanine » :
  - Longs
  - Sans garantie
  - Amortissement différé
- PCE (Prêt à la Création d'Entreprise); de 2000 à 7000 €
- PPA (Prêt Participatif d'amorçage); jusqu'à 150 000 €
- CDev (Contrats de Développement); jusqu'à 600 000 €
- PPRH (Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière); jusqu'à 300 000 €
- PPD (Prêt Participatif de Développement); jusqu'à 100.000 €
- PPE (Prêt Pour l'Export); jusqu'à 80 000 €

# oseo *Les principes du financement mezzanine*

- En accompagnement d'un financement bancaire généralement du double du financement **«mezzanine»** d'OSEO - sauf exceptions.
- Crédit subordonné au crédit qu'il accompagne puisqu'il ne comporte **pas de garantie** et qu'il comporte un différé.
- **Objectif** : financer l'immatériel ou faciliter le «bouclage» d'un plan de financement.
- Leur mise en œuvre peut dépendre de l'intervention des régions et départements.



# Le Contrat de Développement Participatif

The logo for 'oseo' is displayed in a dark grey, lowercase, sans-serif font. The letter 'o' has a red dot above it. A yellow swoosh underline is positioned under the 'e' and 'o'. The background features several thin, curved lines in grey and yellow that sweep across the page from the bottom left towards the top right.

oseo

[www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)

# ● La Cible

Entreprises selon la définition européenne de la PME et/ou  
Entreprises de taille intermédiaire (ETI) indépendantes, créées  
depuis plus de trois ans et financièrement saines.

Les SCI, les holdings et les affaires personnelles ne sont pas  
éligibles.

PME : Effectif maximum de 250 personnes; Chiffres d'affaires inférieur ou égale à 50 M€ ou total bilan inférieur à 47 M€.

Pas plus de 25% du capital détenu par un groupe ne respectant les critères de taille.

ETI :Effectif maximum de 5000 personnes ; chiffre d'affaires ne dépassant pas 1.5 Milliards d' € ou un total bilan inférieur à 2 milliards d'€.

N'est pas contrôlée à plus de 50% des droits de vote par une grande entreprise et n'appartient pas à un groupe d'entreprises dépassant le seuil des ETI.



# ● Les objets financés

Le CDP s'adresse aux entreprises qui ont besoin de renforcer leur structure financière pour accompagner leur développement.

Le CDP n'est pas un financement de restructuration financière. Il ne se substitue pas aux fonds de garantie du plan de relance et doit accompagner un projet d'investissement.

- des investissements immatériels,
- des investissements corporels à faible valeur de gage,
- des besoins en fonds de roulement associés au projet.
- Coût liés à une implantation à l'étranger
- Croissance externe



# ● Les caractéristiques du produit

## Montant

- de 300 000 € à 3000 000 €

dans la limite des fonds propres et quasi fonds propres de l'entreprise.

## Une durée et un mode de remboursement adaptés

- un crédit confirmé sur 7 ans,
- Différé d'amortissement de 2 ans,
- taux : taux fixe ou taux variable ( euribor 3M) +majoration avec un complément de rémunération basé sur l'évolution du CA et défini dès la signature du contrat.

## Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant.

- Seule une retenue de 5% du montant du prêt est prévue; elle est remboursée en fin de contrat.
- Une assurance Décès Invalidité est requise pour les entreprises à coefficient personnel élevé.



## ● En partenariat avec les banques et apporteurs de fonds propres.

Le CDP doit être systématiquement associé à des financements extérieurs :

- Soit des apports en fonds propres ou quasi fonds propres des actionnaires et/ou des sociétés de capital risque, à raison de 1 de FP pour 1 de CDP.
- Soit des concours bancaires d'une durée de 5 ans minimum à raison de 2 de CB pour 1 de CDP.

Ces financements doivent :

- Porter sur le même programme de développement.
- Être engagés -au plus tôt- depuis moins de 6 mois

Les interventions bancaires associées au profit des PME répondant à la définition européenne de la PME pourront faire l'objet d'une intervention en garantie d'OSEO.



# Le Contrat de Développement Participatif

## En résumé...

- jusqu'à 3.000.000 € pour renforcer la structure financière des entreprises en développement
- un prêt finançant prioritairement les dépenses immatérielles, les investissements à faible valeur de gage et l'augmentation des besoins en fonds de roulement, liée au programme de développement
- un crédit sur 7 ans, avec un remboursement allégé pendant 24 mois
- un taux fixe ou variable, avec un complément de rémunération basé sur l'évolution du CA HT global, plafonné
- aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant



# ETUDE DE CAS

Obligations convertibles + /Contrat de Développement Participatif/Prêt bancaire



# Données du cas

- *Type d'entreprise:* PME industrielle
- *Situation:* performances financières ponctuellement affectées par la crise
- *CA:* 20M€
- *Investissement prévu:* 4M€
- *Objet :* Investissement pour développement activité complémentaire + BFR
- *Cotation BDF :* 5



# Éléments financiers

en M€	2006		2007		2008		2009		2010	
<b>CA</b>	<b>18</b>		<b>20</b>		<b>19</b>		<b>17</b>		<b>20</b>	
<b>EBE</b>	1,6	8,9%	2	10,0%	1,5	7,9%	0,9	5,3%	1.4	6,9%
<b>Dotations Amort.</b>	1		1		1		1		0,8	
<b>REX</b>	0,6		1		0,5		-0,1		0.6	
<b>Frais financiers</b>	0,23	1,3%	0,18	0,9%	0,23	1,2%	0,23	1,3%	0,31	1,2%
<b>RN</b>	<b>0,2</b>	1,4%	<b>0,5</b>	2,7%	<b>0,28</b>	1,4%	<b>-0,33</b>	-1,9%	<b>0.29</b>	1,8%
<b>MBA</b>	<b>1,25</b>	6,9%	<b>1,55</b>	7,7%	<b>1,28</b>	6,7%	<b>0,68</b>	4,0%	<b>1,09</b>	4,8%
<b>Fonds Propres</b>	<b>1,6</b>		<b>2,15</b>		<b>2,4</b>		<b>2,1</b>		<b>3,4</b>	
<b>CDP</b>									1	
<b>Dette financière MT</b>	<b>3</b>		<b>2,5</b>		<b>3</b>		<b>3</b>		<b>4,2</b>	
<b>Dette financière CT</b>	<b>1,5</b>		<b>1</b>		<b>1,5</b>		<b>1,5</b>		<b>2</b>	



# Plan de financement

Matériel - aménagements	2 000	OC + (Durée 5 à 7 ans)	1 000
		Taux 5% + PNC 7%	
BFR	1 000	Contrat Dévlpt Participatif OSEO	1 000
		Durée 7 ans - Taux fixe 8%	
Développement international	500	Prêt bancaire Banque 1	1 000
		Durée 7 ans - Taux fixe 5%	
Consolidation fonds propres	500	Prêt bancaire Banque 2	1 000
		Durée 7 ans - Taux fixe 5%	
<b>Total besoins</b>	<b>4 000</b>	<b>Total ressources</b>	<b>4 000</b>



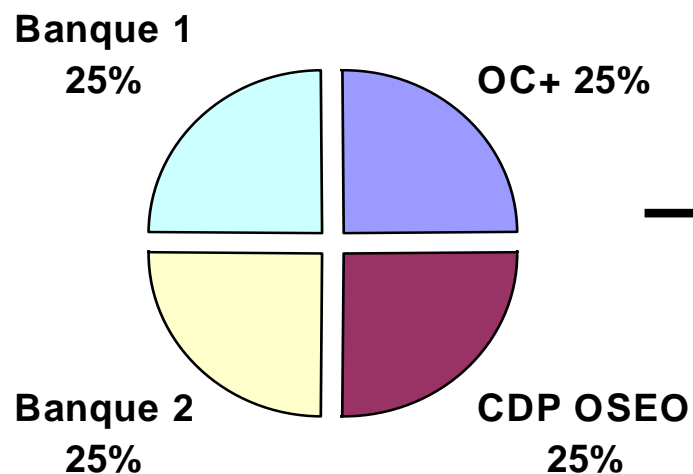
# Avantages

- Un plan de financement **consolidé** par les OC + et le CDP
- **Un risque limité pour les banques** grâce aux interventions d'OSEO (CDP + prêts garantis à 50%) et d'OC +
- Les banques **appréhendent seules les garanties**
- Une charge de remboursement allégée de 570 K€, **soit plus de la moitié de la MBA 2010**, sur les 2 premières années pour l'entreprise (pas de remboursement des OC + et différé de remboursement du CDP sur 24 mois)
- **Une dilution limitée** grâce au mixage OC+ / CDP

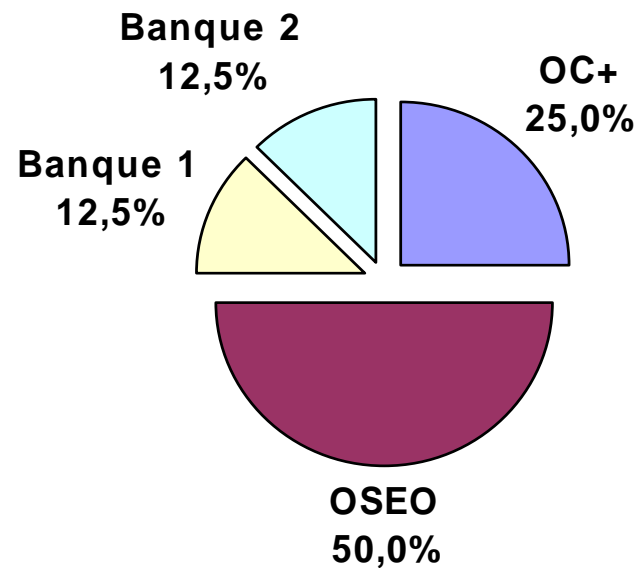


# De la trésorerie au risque

## Répartition du financement



## Répartition du risque



# Une dilution différée et limitée

- Une valorisation de la société adaptée à la crise :
- Sur la base d'un multiple d'EBE moyen sur 3 ans (2007 à 2009) et non pas sur la dernière année:
  - Valeur d'entreprise : 6.6 M€ (multiple de 4,5 DFN de 4,5 M€)
  - Valeur des titres : 2.1 M€

	Si augmentation de capital	Si OC+
Montant des Fonds Propres investis	1M€	1 M€ en OC + BSA exerçables pour 40 % du montant des OC +, soit 400 K€
Part de capital détenue par l'investisseur	<b>32%</b>	<b>16%</b> (1)

(1) Possibilité pour le dirigeant en cas de cession de racheter les BSA A avec l'accord de l'investisseur



# Détail de l'intervention en OC +

- Montant : 1 M€
- Taux : 5% payable chaque semestre
- Prime de Non Conversion (PNC) de 7%

Payable uniquement en cas de remboursement des OC + assurant un TRI de 12%

- Remboursement en N+6 et N+7
- BSA A : 40 % du montant des OC +

Exerçables pendant 8 ans à l'occasion d'une cession ou au plus tard le mois précédent leur caducité.

Possibilité pour le dirigeant de racheter les BSA avant qu'ils ne soient exercés et de les annuler avec l'accord de l'investisseur



# Options proposées au chef d'entreprise

- Souplesse pour les échéances de remboursement (une, deux ou trois échéances) et rééchelonnement possible sur 7 ans maximum sur demande du dirigeant 18 mois avant l'échéance
- Remboursement anticipé possible à compter de la fin de la 3ème année moyennant une indemnité réduite (1,5 point). Les BSA A sont conservés par l'investisseur
- Possibilité pour la société de ne pas payer et donc de ne pas provisionner la PNC (soit 70 K€ la première année) **grâce à des BSA B**, si la société suit son plan de développement et respecte un ratio d'endettement déterminé, ce qui allège ses frais financiers



# A l'échéance des OC +

- - Soit remboursement du nominal des OC et de la PNC par l'entreprise
- - Soit remboursement du nominal des OC et exercice de BSA B sur la base des multiples d'entrée ( 4.5 fois l'EBE-DFN) appliqués aux trois derniers exercices, assurant une plus value « théorique » équivalente à la PNC.



# Vos interlocuteurs OC+

→ AVENIR ENTREPRISES (Lyon) avec l'appui du réseau Sud-Est d'OSEO et de la Direction Régionale CDC:  
OC+ de **0,5 à 2 M€**

(Tél : 04 72 60 57 60)

→ FSI-CDC ENTREPRISES (Paris) : OC+ de **2 M€ à 4/5 M€**

(Tél: 01 58 50 71 71)

